



2018-07-100-DR/FIN

nomenclature: 7.5.2



LANDES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 JUILLET 2018

#### OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAÛBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme BAULON	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme PICAT
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

#### ABSENTE EXCUSÉE:

Mme BISBAU

#### ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs: 8

Nombre de votants : 29



**2018-07-100-DR/FIN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS**

Afin de populariser ses initiatives sur le droit aux vacances et sur le mélange des cultures, le Secours Populaire Français organise, comme l'an passé, une rencontre du 01 au 07 juillet 2018 réunissant cent familles de la Nouvelle-Aquitaine.

Cette rencontre se fera sur le site de Touristra à Tarnos et nécessite la location d'un chapiteau de 200 m<sup>2</sup>, indispensable à l'accueil de ces familles.

Au regard du précieux travail de solidarité et d'entraide fourni par cette association dans un contexte socio-économique très difficile pour les familles modestes, Monsieur Le Maire propose que la Ville participe activement à l'accueil de cette manifestation sur la Commune.

Il propose donc au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français, afin de participer aux frais liés à la location de ce chapiteau et au paiement de la taxe de séjour réglée par les bénéficiaires de ce séjour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande de Monsieur Christophe Lajus, Secrétaire Général de la Fédération de la Côte Basque du Secours Populaire Français

**DELIBERE**

**DECIDE** d'attribuer au Secours Populaire Français, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros (cinq cents euros).

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2018.

**Vote: 29**

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 12 juillet 2018

Le Maire

